

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 25 novembre 2022

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRUN, Président

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames Denis BUTTERBACH, Jean-Claude BRETNACHER, Franck ROGOVITZ, Thierry UJMA, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS et Patrick PIERRE, Vice-présidents

membres en fonction : 9

membres présents : 8

Dont représentés : 0

membres absents : 1

POINT n°1 : Indemnité de sinistre – Solibus

Monsieur le Président explique au bureau que dans le cadre du sinistre survenu sur un véhicule du Solibus, il propose d'accepter le versement de l'assureur d'un montant respectif de 993,51 €.

L'exposé du Président entendu,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'accepter l'indemnité de sinistre pour un montant de 993,51 €,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°2 : Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux

Monsieur le Président explique au bureau que le Service de Gestion Comptable de Saint-Avold propose à la CCHPB de signer la convention citée en objet. Elle a pour but de définir les obligations de la collectivité et de la DDFIP afin d'optimiser le recouvrement des factures publiques émises par la communauté de communes. Il propose de donner une suite favorable à cette demande car la convention reprend un certain nombre de bonnes pratiques à mettre en œuvre pour améliorer l'action publique.

L'exposé du Président entendu,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer la convention citée en objet avec le comptable assignataire de la collectivité, rattaché au service de gestion comptable de Saint-Avold,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°3 : Contrats de fournitures de denrées alimentaires en circuit court – Fourniture de viande de bœuf – Avenant 4

Monsieur le Président indique que l'entreprise titulaire du contrat de fourniture de viande de bœuf a sollicité la CCHPB pour une révision des prix à cause de l'impact des hausses de prix sur l'énergie et l'alimentation du bétail. La hausse des prix sur certaines positions du bordereau des prix atteint 10 %, sans pour autant modifier le montant maximum des prestations dans le cadre du contrat.

L'exposé du Président entendu,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer l'avenant 4 cité en objet,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°4 : Ressources Humaines – Créations et suppressions de postes

Monsieur le Président indique que les derniers mouvements de personnel entraînent la proposition suivante au bureau :

- Suppression d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet et création d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01^{er} décembre 2022. Le nouveau maître-nageur sauveteur prendra ses fonctions le 19 décembre après le décès de Julien STEIER,
- Suppression d'un adjoint technique à 29,35/35° et création d'un adjoint technique principal 1^{ère} classe à 29,35/35° au 01/11/2022 dans le cadre d'un renouvellement de contrat à la cantine,
- Suppression d'un poste d'attaché principal à temps complet au 01/12/2022 et création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet au 01/02/2023 dans le cadre de la réorganisation des services après le départ de Clément PAHIN,

L'exposé du Président entendu,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De valider les propositions ci-dessus et de procéder aux créations et suppressions de postes correspondantes,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°5 : Rénovation de la Résidence Jeunes Actifs – Demande de subvention DETR/DSIL 2023

Monsieur le Président rappelle au bureau l'étude de faisabilité réalisée cet été pour chiffrer ce projet. Il y a maintenant lieu de solliciter l'Etat au titre de la DETR/DSIL afin qu'il nous apporte son soutien financier pour la réalisation de ce projet.

L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à solliciter l'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL le cas échéant à hauteur de 217711 € pour financer les travaux cités en objet,
- 2) D'arrêter le coût prévisionnel du projet à 544279,30 € HT financés comme suit :

- DETR/DSIL : 208048 €
- CD57 - Ambition Moselle : 136069 €
- Certificats d'économie d'énergie : 27213 €
- Autofinancement CCHPB : 163286,30 €

3) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°6 : Travaux d'assainissement à Momerstroff – Conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Président explique que dans le cadre de travaux d'extension de réseaux à Momerstroff, il y a lieu de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune afin que la commune finance les travaux mais que les réseaux entrent dans le patrimoine de la CCHPB.

L'exposé du Président entendu,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les extensions de réseau Rue des Iris à Momerstroff,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférente,

POINT n°7 : Assainissement – Etude diagnostic du réseau d'assainissement de la Dumbach

Monsieur le Président explique que cette étude est financée à 70% par l'Agence de l'Eau et permettra de prévoir un plan pluriannuel de travaux sur le réseau de la STEP de Voelfling où la problématique d'eaux claires parasites dans le réseau est très forte.

L'exposé du Président entendu,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer les devis pour la mise en œuvre de l'étude avec LOREAT pour 34800 € HT et INERA pour 38575 € HT,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférente,

POINT n°8 : Ordures Ménagères – Convention avec COREPILE

Monsieur le Président explique que l'éco-organisme chargé de la collecte des piles usagées en déchèterie propose de mettre en place un soutien financier aux collectivités pour 2023 et 2024 en cas de signature d'une convention de partenariat. Il propose de donner une suite favorable à cette demande.

L'exposé du Président entendu,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer la convention avec COREPILE pour la mise en place du soutien financier,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférente,

POINT n°9 : Ordures Ménagères – Contrat de rachat de la ferraille

Monsieur le Président informe le bureau de la proposition de Lorraine Fers et Métaux pour le renouvellement du contrat de vente de la ferraille et des batteries collectées en déchèterie.

L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer le contrat de rachat de la ferraille et des batteries dans les deux déchèteries de Boulay et Dalem avec la société Lorraine Fers et Métaux,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°10 : Ordures Ménagères – Marché de fourniture de bornes aériennes d'apport volontaire pour les emballages légers et le verre

Monsieur le Président informe le bureau que la consultation est terminée. L'analyse des offres également. La commission d'appel d'offre a retenu l'offre de la société ECONOX pour un montant de 217530 € HT.

L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Vu les procès-verbaux de la CAO et le rapport d'analyse des offres,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer le marché cité en objet avec la société ECONOX pour un montant de 217530 € HT,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°11 : Attribution de subvention pour le dispositif de soutien aux entreprises aux acteurs économiques de la Houve et du Pays Boulageois

Monsieur le Président rappelle au bureau la délibération du 25 mars 2021 concernant la mise en place de ce dispositif d'aides. Les demandeurs ci-dessous ont déposé un dossier que le service a instruit et sur lequel il a donné un avis favorable. Les aides peuvent maintenant être attribués.

L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'attribuer une subvention pour le dispositif de soutien aux entreprises aux acteurs économiques de la Houve et du Pays Boulageois à :
 - JDTRC : 253,20 € de soutien à l'investissement (+1025,30 € de bonus ville de Boulay à refacturer si la mairie délibère sur ce dossier)
 - DE FREITAS : 4000 € de soutien à l'investissement de la part de la CCHPB (+ 3000€ de bonus ville de Boulay à refacturer si la mairie délibère sur ce dossier)
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

Département de la Moselle - Arrondissement de Boulay - Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois
Registre du 25 novembre 2022
Les membres du bureau,

Jean-Michel BRUN,

Philippe SCHUTZ,

Denis BUTTERBACH,

Jean-Claude BRETNACHER,

Franck ROGOVITZ,

Thierry UJMA,

Roselyne DA SOLLER,

Patrick PIERRE,

Ginette MAGRAS,